

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ

FINISTERE

| Date de convocation | Membres | | |
|--|------------------|---------------|------------|
| 31/10/2023 | En exercice : 15 | Présents : 13 | Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | | | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES – Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | | | |

OBJET : SALLE DE SPORT : ATTRIBUTION DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la procédure de marché public sous forme adaptée a été lancée par la Mairie avec une remise de plis le 15 septembre 2023. A l'issue de cette première consultation 8 lots ont été attribués. Une relance de consultation a été effectuée, suite au montant très élevé des offres reçues (D'autant plus qu'il n'y en avait qu'une pour chacun des lots concernés Charpente /Bardage et Couverture) pour les lots Charpente/Bardage et Couverture.

Monsieur le SCOUR Architecte chargé de la maîtrise d'œuvre du projet fait une présentation du rapport d'analyse des offres pour les travaux de la salle de sport. Suite à cette présentation les élus échangent avec lui sur des questions d'ordre technique essentiellement. Monsieur le Maire propose d'attribuer les marchés, comme vu en commission d'appel d'offres aux entreprises les mieux-disantes retenues qui sont :

| | | | |
|----------|-------------------------|-----------|-----------------|
| - Lot 1 | Désamiantage | LIZIARD | 51 999.00 € HT |
| - Lot 2 | Gros œuvre | PERAN | 73 691.92 € HT |
| - Lot 3 | Charpente/Bardage | DILASSER | 215 290.09 € HT |
| - Lot 4 | Couverture | VASSELET | 168 180.07 € HT |
| - Lot 5 | Menuiseries extérieures | 4M | 22 000.00 € HT |
| - Lot 6 | Menuiseries intérieures | LAROCHE | 31 497.34 € HT |
| - Lot 7 | Cloisons sèches | LAPOUS | 34 880.05 € HT |
| - Lot 8 | Revêtements sols | LE TEUFF | 24 000.00 € HT |
| - Lot 9 | Peinture | LE COZ | 43 886.75 € HT |
| - Lot 10 | Electricité | SQUIBAN | 32 545.34 € HT |
| - Lot 11 | Chauffage, plomberie | CHAPALAIN | 26 340.03 € HT |

pour un total de **724 310.69 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer les marchés de travaux de la salle de sports comme suit :

| Lots | Entreprises | Montant HT |
|-----------------------------|--|--------------|
| 1 - Désamiantage | LIZIARD – Landerneau | 51 999.00 € |
| 2 – Gros oeuvre | PERAN – Bodilis | 73 691.92 € |
| 3 – Charpente / Bardage | DILASSER – Plouigneau | 215 290.09 € |
| 4 - Couverture | VASSELET – Pleyber- Christ | 168 180.17 € |
| 5 - Menuiseries extérieures | 4M – Morlaix | 22 000.00 € |
| 6 – Menuiseries intérieures | LAROCHE St Thégonnec Loc Eguiner | 31 497.34 € |
| 7 – Cloisons sèches | LAPOUS - Plouigneau | 34 880.05 € |
| 8 – Revêtements sols | LE TEUFF – Le Cloître-Pleyben | 24 000.00 € |
| 9 - Peinture | LE COZ - Morlaix | 43 886.75 € |
| 10 - Electricité | SQUIBAN – Plougastel Daoulas | 32 545.34 € |
| 11 – Chauffage plomberie | CHAPALAIN - Plouigneau | 26 340.03 |

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir relatifs aux marchés de travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

| | |
|--|--|
| Date de convocation 31/10/2023 | Membres En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES <u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE - AVENANT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réalisation de l'installation de panneaux photovoltaïques nécessite des travaux supplémentaires, comptabilisés en plus-values sur différents lots

| | | |
|---------------------------------|--------------------------|----------------|
| - Lot 3 Charpente / Bardage | Renfort de charpente | 11 589.40 € HT |
| - Lot 4 Couverture | Bac acier spécial | 4 818.75 € HT |
| - Lot 5 Menuiseries extérieures | Porte local onduleur | 2 772.00 € HT |
| - Lot 7 Cloisons sèches | Fermeture local onduleur | 530.55 € HT |

pour un montant total de 19 980.70 € HT. Ce montant vient augmenter l'estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux, la portant de 688 000.00 € HT à 687 980.70 € HT.

Il convient donc de réajuster par avenant la rémunération du maître d'œuvre, Monsieur Alain LE SCOUR Architecte à GUIMAEC, pour un montant présenté de 1 684.37 € HT. L'estimation des honoraires s'élève donc à 78 003.37 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter un avenant de 1 684.37 € à Monsieur LE SCOUR Architecte, maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la salle de sports, pour la réalisation des travaux supplémentaires concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture façade sud (Plus value de 19 980.70 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer

- Un avenant de 1 684.37 € HT au marché de maîtrise d'œuvre CONCLU AVEC Monsieur Alain LE SCOUR Architecte à GUIMAEC pour les travaux de réhabilitation de la salle de sports
- Tous les documents à intervenir permettant la bonne exécution de cet avenant au marché.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE



**SALLE DE SPORTS DE PLOUNEOUR MENEZ
ANNEXE 1 : REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR CONTRATANT**

Estimation prévisionnelle définitive du coût des travaux
incluant les dépenses supplémentaires liées au renforcement de la structure pour
l'installation de panneaux photovoltaïques s'élevant à 19 980,70 € HT
forfait de rémunération définitif de la mission de base
Taux de rémunération définitif de la mission de base
Forfait de rémunération définitif des missions de base + complémentaires
Taux de rémunération définitif des missions de base + complémentaires

687 980,70 € HT
57 963,37 € HT
8,43%
78 003,37 € HT
11,34%

| | % sur honoraire | Total global HT | Répartition par cotraitant | | |
|--|-----------------|--------------------|---|--------------------|----------------------|
| | | | A. LE SCOUR architecte mandataire, économie de la construction OPC | GES BE fluides | QSB BE structures |
| MISSION DE BASE | 74,31% | 57 963,37 € | 38 097,07 € | 11 993,52 € | 7 872,78 € |
| Etudes d'avant-projet sommaire (APS) | 6,25% | 4 879,00 € | 2 700,00 € | 1 015,00 € | 1 164,00 € |
| Etudes d'avant-projet définitif (APD) | 12,45% | 9 710,00 € | 5 340,00 € | 1 780,00 € | 2 590,00 € |
| Etudes de projet (PRO/DCE) | 25,79% | 20 114,37 € | 11 127,07 € | 4 868,52 € | 4 118,78 € |
| Assistance à la passation des marchés de travaux (AMT) | 3,38% | 2 640,00 € | 1 670,00 € | 970,00 € | |
| VISA | 4,31% | 3 360,00 € | 2 230,00 € | 1 130,00 € | |
| Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) | 18,19% | 14 190,00 € | 12 250,00 € | 1 940,00 € | |
| Assistance aux opérations de réception (AOR) | 3,94% | 3 070,00 € | 2 780,00 € | 290,00 € | |
| MISSIONS COMPLEMENTAIRES | 25,69% | 20 040,00 € | 14 390,00 € | 1 970,00 € | 3 680,00 € |
| Diagnostic | 4,74% | 9 340,00 € | 4 500,00 € | 1 160,00 € | 3 680,00 € |
| Quantitatifs TCE | 4,74% | 3 700,00 € | 2 890,00 € | 810,00 € | |
| Ordonnancement Pilottage Coordination (OPC) | 8,97% | 7 000,00 € | 7 000,00 € | | |
| TOTAL | 100,00% | 78 003,37 € | 52 487,07 € | 13 963,52 € | 11 552,78 € |

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 029-212902027-20231109-D2023091121-DE



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 029-212902027-20231109-D2023091121-DE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

| | |
|--|--|
| Date de convocation 31/10/2023 | Membres En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER, arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES</p> <p><u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : PACTE FINISTERE 2030- Volet 1 ANNEE 2024 PROJET DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN MOULIN (12 points lumineux) RUE JULES FERRY (15 points lumineux)

**TRAVAUX : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC - 15 LANTERNES RUE JULES FERRY C1 + 12 LANTERNES RUE JEAN MOULIN C15 – TRANCHE 2
EP-2023-202-3 & EP-2023-202-4**

PROGRAMME 2023

COMMUNE DE PLOUNÉOUR-MENEZ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Rénovation Eclairage Public - 15 lanternes Rue Jules Ferry C1 + 12 lanternes Rue Jean Moulin C15 – TRANCHE 2.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité

par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

| | |
|---|----------------|
| - Rénovation éclairage public Rénovation de 15 lanternes Rue Jules Ferry - C1 | 18 500,00 € HT |
| - Rénovation point lumineux Rénovation de 12 lanternes Rue Jean Moulin - C5 | 15 000,00 € HT |
| Soit un total de | 33 500,00 € HT |

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| ⇒ Financement du SDEF : | 11 350,00 € |
| ⇒ Financement de la commune : | |
| - Rénovation éclairage public Rénovation de 15 lanternes Rue Jules Ferry - C1 | 11 950,00 € |
| - Rénovation point lumineux Rénovation de 12 lanternes Rue Jean Moulin - C5..... | 10 200,00 € |
| Soit un total de | 22 150,00 € |

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du PACTE FINISTERE 2030 Volet 1, en priorité 1, pour l'année 2024 sur le programme de travaux défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public - 15 lanternes Rue Jules Ferry C1 + 12 lanternes Rue Jean Moulin C15 – TRANCHE 2
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 22 150,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.
- ◆ Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du PACTE FINISTERE 2030 Volet 1, **en priorité 1**, en 2024 , pour les travaux de rénovation de l'éclairage public en LED de la Commune en centre-bourg pour 27 lanternes situées Rue Jules Ferry et rue Jean Moulin, pour un montant de travaux de 33 500.00 € HT

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ

FINISTERE

| Date de convocation | Membres |
|--|--|
| 31/10/2023 | En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER, arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES</p> <p><u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : DOSSIER PACTE FINISTERE 2030 – VOLET 1 RENOVATION MENUISERIES EXTERIEURES DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les logements locatifs communaux, situés à proximité du Collège des Monts d'Arrée, ont besoin de travaux de rénovation relativement urgents, soulignés par l'audit énergétique présenté par le SDEF à la Commune.

Une première tranche de travaux est envisagée, à savoir le changement des menuiseries extérieures, pour améliorer le confort thermiques des locataires, en évitant les déperditions de chaleur actuellement constatée, le tout permettant de diminuer la facture énergétique.

Les travaux de remplacement sont estimés à 33 625.00 € HT, et pourraient être réalisés en 2024, lors d'une première tranche de travaux.

Le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre du PACTE FINISTERE 2030 Volet 1 en priorité 2, auprès du Conseil Départemental du Finistère, pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement des menuiseries extérieures des logements locatifs communaux, sur un montant de travaux estimé à 33 626.00 € HT, auprès du Conseil Départemental du Finistère PACTE FINISTERE 2030 Volet 1 (Priorité 2/Année 2024).

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE



Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 029-212902027-20231109-D20230911312-DE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

| | |
|--|--|
| Date de convocation 31/10/2023 | Membres En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSENGER, arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES <u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : ASSURANCES RC, BATIMENTS / MISSION ELUS COLLABORATEURS ET FLOTTE AUTOMOBILE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte difficile des marchés d'assurances pour les collectivités en général. Il propose de renouveler pour une année supplémentaire les contrats d'assurance :

- Responsabilité civile et bâtiments communaux, avec la prise en compte de l'évolution de l'indice FFb et aune augmentation de la cotisation de 30 % sur les contrats existants.
- Mission élus/collaborateurs et flotte automobile, avec la prise en compte de l'évolution de l'indice FFb et une augmentation de la cotisation de 7.40 % sur les contrats existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement des contrats d'assurance de la Commune, pour l'année 2024, avec GROUPAMA Assurances, dans les conditions indiquées en séance, de même que tous les documents à intervenir

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
P.o. L'Adjointe au Maire
Pauline LACHIVER-KERGOAT



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

| | |
|---|--|
| Date de convocation 31/10/2023 | Membres En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER, arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES <u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : ASSURANCE STATUTAIRE AGENTS – RENOUELEMENT CONTRAT GROUPE CDG ANNEE 2024 CNP - RELYENS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Centre de Gestion du Finistère avait informé la Commune De la résiliation à titre conservatoire au 30 juin 2023, du fait de la sinistralité enregistrée du contrat groupe négocié avec RELYENS CNP pour les communes adhérentes au contrat-groupe. Cette résiliation étant effective au 31 décembre 2023. Le Centre de Gestion a donc négocié des nouveaux tarifs avec l'assureur, qui augmentent de 3 % au 1^{er} janvier 2024 et qui ne seront valables que pour une année supplémentaire soit 2024.

Le taux de cotisation employeur passerait donc de 6.22 à 6.41 % pour les agents titulaires sous statut CNRACL et de 1.12 à 1.15 % pour les agents sous statut IRCANTEC. Une convention formalisant cet avenant sera transmis aux collectivités maintenant leur adhésion par le Centre de Gestion du Finistère au nom de l'assureur CNP – RELYENS ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer la convention à intervenir avec l'assureur CNP – RELYENS pour le renouvellement de l'adhésion de la Commune au contrat groupe d'assurance statutaire de la Commune pour une année à partir du 1^{er} janvier 2024, aux conditions précisées par le Centre de Gestion du Finistère.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 029-212902027-20231109-D202391142-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ~~autorise monsieur le maire à~~ signer la convention d'adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Finistère pour une année supplémentaire soit l'année 2024 avec l'assureur CNP – RELYENS aux conditions proposées.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

| | |
|--|--|
| Date de convocation 31/10/2023 | Membres En exercice : 15 Présents : 14 Votants 15 |
| Séance ordinaire du 9 novembre 2023 à 20h00 | |
| <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER, arrivé en cours de séance à 20 h 30, participe au vote</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES</p> <p><u>Secrétaire</u> : Laurent FONTANIER</p> | |

OBJET : ACQUISITION D'UN TRACTEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE – AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acquis un tracteur-chargeur pour les services techniques, pour une valeur de 93 480.00 € H.T. avec une reprise de 18 000 € des deux tracteurs existants.

Il convient de fixer une durée d'amortissement pour ce matériel. Monsieur le Maire propose une durée de huit années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à huit ans la durée d'amortissement du tracteur-chargeur de marque CASE IH acheté par la Commune.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Sébastien MARIE

Po l'adjoint

Pauline Lachiver Kergoat

